

Plan d'accessibilité pluriannuel

Engagement

Fibrose kystique Canada a pris l'engagement d'offrir un environnement accessible, sûr, accueillant et sans obstacle à ses employés, aux demandeurs d'emploi, bénévoles, donateurs, entrepreneurs indépendants, fournisseurs et visiteurs qui se rendent à notre lieu de travail, ont avec nous des liens d'affaires, visitent notre site Web ou communiquent avec nous. Notre organisme a pris l'engagement de viser l'entière conformité à toutes les normes établies dans la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO). Nous nous déclarons résolus à fournir des services de qualité d'une manière qui respecte la dignité et l'autonomie des personnes handicapées.

Le plan d'accessibilité pluriannuel définit les réalisations, les politiques, les méthodes et les actions que Fibrose kystique Canada a mis en place, ainsi que les plans futurs visant à répondre aux exigences en matière d'accessibilité et améliorer les occasions offertes aux personnes handicapées. Le plan montre comment Fibrose kystique Canada contribuera à faire de l'Ontario une province accessible pour tous les Ontariens. Le plan actuel couvre une période de cinq ans (2013-2018). Il sera revu et mis à jour chaque année, pour mettre en lumière les progrès accomplis sur le plan de l'élimination des obstacles. Le plan est affiché sur le site Web de Fibrose kystique Canada, de même qu'à l'interne, sur SharePoint.

Dispositions législatives

Les normes en matière de service à la clientèle accessible sont décrites dans les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (Règlement de l'Ontario 429/07) et les Normes d'accessibilité intégrées (Règlement de l'Ontario 191-11).

Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle

Fibrose kystique Canada a établi, mis en œuvre et maintenu une politique d'accessibilité qui inclut des normes pour le service à la clientèle répondant à ses obligations en vertu des règlements. Cette politique a été révisée depuis sa rédaction, et continuera d'être revue annuellement. Les exigences suivantes sont incluses dans notre politique :

- Les biens ou les services doivent être fournis d'une manière respectueuse de la dignité et de l'autonomie des personnes handicapées.
- Les personnes handicapées doivent avoir les mêmes possibilités que les autres d'obtenir les biens ou les services, de les utiliser et d'en tirer profit.
- Les personnes handicapées peuvent utiliser des appareils fonctionnels ou avoir recours à une personne de soutien pour avoir accès aux biens et services.
- Les personnes handicapées et leurs animaux d'assistance reçoivent tous les services, sauf si la loi exclut par ailleurs l'animal des lieux.
- Les employés de Fibrose kystique Canada, lorsqu'ils communiquent avec une personne handicapée, le font d'une manière qui tient compte du handicap de la personne.
- Fibrose kystique Canada offre une formation sur les normes d'accessibilité pour le service à la clientèle à tous ses employés et à toute personne qui a des échanges avec le public. Les nouveaux employés et les bénévoles doivent suivre cette formation dans le cadre de leur orientation.
- Un avis sera transmis sur notre site Web, par téléphone ou par écrit, s'il y a lieu, en cas de perturbation d'un service, et ce, le plus rapidement possible si la perturbation est imprévue.
- Les commentaires sur le service à la clientèle de nos programmes et services sont les bienvenus et sont appréciés. Ces commentaires peuvent être faits par téléphone, par courriel, par écrit ou sur notre site Web. Tous les commentaires sont examinés et les lacunes éventuelles au niveau du service à la clientèle sont identifiées pour permettre des mesures correctrices.
- Les normes d'accessibilité pour les services à la clientèle doivent être lues, examinées et signées par tous les employés au moment de l'embauche. La formation reçue par tous les employés et bénévoles est suivie et consignée. Le service des ressources humaines est responsable de s'assurer que cette formation a été reçue.
- La politique sur l'accessibilité doit être revue annuellement.
- La politique sur l'accessibilité est publiée sur le site Web de Fibrose kystique Canada et est disponible en formats différents sur demande.

Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées (RNAI)

Le plan pluriannuel de Fibrose kystique Canada est affiché sur le site Web de l'organisme. Il est revu et mis à jour annuellement.

Formation :

La formation concernant la LAPHO, les normes d'accessibilité des services à la clientèle, les normes d'accessibilité intégrées et le Code des droits de la personne est fournie à

tous les employés, bénévoles, responsables de politiques et autres personnes qui offrent des biens, des services ou des installations au nom de l'organisme.

Fibrose kystique Canada a pris les mesures suivantes pour s'assurer que ses employés, bénévoles et autres intervenants reçoivent la formation nécessaire pour répondre aux exigences des dispositions législatives :

- Le type de formation requis et son envergure sont déterminés en fonction des responsabilités des employés, bénévoles et autres intervenants.
- Chaque personne reçoit une formation après avoir été embauchée, et par la suite lorsque les politiques changent.
- Le service des ressources humaines veille à et conserve des relevés de toute la formation.
- Les ressources de formation peuvent être fournies dans un format accessible tenant compte des besoins d'accessibilité d'une personne handicapée, au besoin.

Normes en matière d'information et de communications

Fibrose kystique Canada a pris les mesures suivantes pour veiller au respect de cette norme :

- Sur demande, Fibrose kystique Canada fournira ou prendra des dispositions pour offrir des formats et des mesures de soutien pour les communications accessibles aux personnes ayant des incapacités, en temps opportun et au coût régulier.
- Sur demande, l'organisme fournira également dès que possible des renseignements publics sur les interventions en cas d'urgence, dans un format accessible ou par un mode de soutien à la communication.
- Fibrose kystique Canada communiquera avec les personnes handicapées d'une manière qui tient compte de leur incapacité.
- Fibrose kystique Canada consultera toute personne handicapée qui fait une demande, afin de déterminer la pertinence d'un format ou d'un mode de soutien à la communication.
- Fibrose kystique Canada travaille actuellement à rendre son site Web, son contenu Web et son site de communications internes conformes au guide 2.0 d'accès au contenu Web du World Wide Web Consortium (WCAG), niveau A.

Fibrose kystique Canada compte prendre les mesures suivantes pour assurer le respect de ces normes :

- Poursuivre l'évaluation de l'accessibilité du site Web actuel sur le plan de la structure et du contenu.
- Veiller à ce que le site Web et son contenu soient conformes aux normes WCAG 2.0 de niveau A.
- Consulter les personnes faisant des demandes de formats différents.
- Afficher sur le site Web et dans les bureaux des avis précisant que l'information est disponible dans plusieurs formats différents.
- Familiariser le personnel avec les types de formats qui ne sont pas réalisables sur place et leurs délais (notamment le sous-titrage, la vidéodescription et la conversion en braille ou en format audio).

Normes d'emploi

Fibrose kystique Canada prône des pratiques d'emploi accessibles et inclusives qui attirent et retiennent des personnes de grand talent, y compris des personnes handicapées. Nous avons pris les mesures suivantes pour avertir le public et nos employés que, lorsque la demande est faite, Fibrose kystique Canada prévoira des accommodements pour les personnes handicapées dans le cadre de son processus de recrutement, de sélection et d'embauche.

Recrutement et sélection :

- Fibrose kystique Canada s'engage à s'assurer que ses processus de recrutement et d'évaluation soient justes et accessibles.
- Tous les superviseurs et autres employés qui participent d'une manière ou d'une autre à la dotation en personnel doivent recevoir la formation sur les normes d'emploi de la LAPHO et du Code des droits de la personne.
- Tous les postes affichés doivent comprendre une mention indiquant que l'organisme fera des accommodements pour les personnes handicapées dans le cadre de son processus de recrutement.
- Les chefs de service et les superviseurs doivent informer les candidats que des accommodements sont offerts pour les postulants handicapés pendant les étapes d'entrevue et d'évaluation du processus d'embauche.
- Lorsqu'un poste est offert à un candidat choisi, cette personne sera informée des politiques d'accommodements pour les employés handicapés.
- Tous les nouveaux employés seront informés, pendant leur orientation, des politiques appuyant les employés handicapés.
- Des renseignements à jour seront fournis aux employés lorsque des changements sont apportés aux politiques d'emploi.

- Les employés handicapés seront consultés afin de déterminer le type de format ou le mode de soutien à la communication dont ils ont besoin.

Les employés qui souhaitent avoir plus de détails sur la politique de recrutement et de sélection de l'organisme peuvent consulter le *Manuel des ressources humaines*.

Plans d'accommodements personnalisés documentés :

Fibrose kystique Canada s'engage à créer et à fournir des plans d'accommodements personnalisés documentés qui prévoient ce qui suit :

- participation de l'employé ayant besoin d'un plan d'accommodements personnalisé;
- renseignements médicaux fournis par l'employé, au besoin;
- degré de confidentialité élevé;
- explication d'un refus, le cas échéant;
- présentation du plan d'accommodements personnalisé dans un format qui tient compte des besoins de l'employé;
- révision du plan selon les besoins.

Les employés qui souhaitent avoir plus de détails sur la politique concernant les plans d'accommodements personnalisés peuvent consulter le *Manuel des ressources humaines*.

Retour au travail :

Fibrose kystique Canada a mis au point et assure un processus de retour au travail pour les employés qui ont été absents en raison d'une incapacité et ont besoin d'accommodements reliés à un handicap pour retourner au travail. Ce processus comprend des mesures prises par Fibrose kystique Canada pour faciliter le processus de retour au travail. Les employés qui souhaitent avoir plus de détails sur la politique et le processus de retour au travail peuvent consulter le *Manuel des ressources humaines*.

Gestion du rendement, développement professionnel et réaffectation :

Fibrose kystique Canada a pris l'engagement de tenir compte des besoins d'accessibilité des employés handicapés dans ses démarches de gestion du rendement, de développement professionnel et de réaffectation. Les employés qui souhaitent avoir plus de détails sur les politiques mises au point par Fibrose kystique Canada peuvent consulter le *Manuel des ressources humaines*.

Information concernant le plan d'intervention en cas d'urgence sur le lieu de travail :

Fibrose kystique Canada s'engage à offrir aux employés handicapés des renseignements personnalisés sur les interventions en cas d'urgence, si l'incapacité rend ces renseignements personnalisés nécessaires. Une politique a été rédigée dans le but de veiller à ce que ces renseignements soient fournis au besoin. La politique comprend les éléments importants suivants :

- L'employeur fournira les renseignements requis à cet effet dès que possible après avoir pris connaissance du besoin d'accommodements.
- Si un employé recevant des renseignements personnalisés sur les interventions en cas d'urgence reçoit une aide et donne son consentement, les informations personnalisées seront partagées avec les personnes désignées pour fournir leur aide.
- Les renseignements personnalisés sur les interventions en cas d'urgence seront revus :
 - lorsque l'employé est transféré à un endroit différent de l'organisme;
 - lorsque les besoins ou le plan général d'accommodements de l'employé sont revus;
 - lorsque l'employeur revoit ses politiques générales d'intervention en cas d'urgence.

Les employés qui souhaitent avoir plus de détails sur la politique d'information concernant les plans personnalisés d'intervention en cas d'urgence peuvent consulter le *Manuel des ressources humaines*.

Conception des espaces publics

Fibrose kystique Canada établira des plans pour répondre aux normes d'accessibilité dans la conception des espaces publics de son édifice, lorsque cela est pertinent, ou pour modifier les espaces publics qui sont sous son contrôle.